La LETTRE de
l'ACPERVIE
- SOS MATERNITÉ

N° 169 • mars 2013

Association des Chrétiens Protestants & Evangéliques pour le Respect de la VIE
B.P. 29 - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01 34 72 87 67 - CCP 11 825 95 K Paris

Editorial

Des pétitions partout

Les pétitions sont à la mode. Elles ont des sites spécialisés. Et sur tous les sujets. Si bien que l'on passerait son temps à en signer. La limite est le sérieux de l'information et la pertinence du texte. Celles que vous soumet l'Acpervie sont rigoureusement contrôlées, parce que nous avons une expertise de plus de quarante ans dans notre domaine, et que nous connaissons beaucoup de monde.

Mais à quoi bon? On cite l'exemple de cette pétition que, sans que cela soit notre sujet, beaucoup d'entre nous ont signé avec nom, prénom et adresse, qui a été balayée «d'un revers de main» sur ordre supérieur, malgré ses près de 700 000 paraphes. Plus modestement, les 2 000 signatures recueillies par l'Acpervie pour la défense du professeur Isnard, révoqué pour avoir osé montrer à ses élèves ce qu'était un avortement. Envoyées au Rectorat local et au ministre de l'»éducation», avec quelques commentaires des signataires, elles ont été superbement ignorées.

Mais qui sait si, finalement, le message n'a pas été reçu? Les 40 000 signatures recueillies par la pétition contre la recherche sur l'embryon vont s'ajouter aux nombreuses lettres adressées aux députés, dont celle que chacun a reçu de l'Acpervie, et toute la documentation qui était jointe. En dépit des «auditions» bâclées, les débats y gagneront en sérieux, et nos élus devront prendre leurs responsabilités.

Mais surtout, cela permet de diffuser l'information, de permettre à tout un chacun de s'exprimer et de susciter la réflexion. Voilà des choses que, dans notre domaine, les media n'assument pas.

Enfin, à défaut d'être connus dans nos églises, et d'y être invités avec ou sans l'Expo-Vie, nous pouvons attirer leur attention à peu de frais, pour elles comme pour nous.

L'Acpervie virtuelle ne demande qu'à prendre racine.

Dr François Volff

La pétition UN DE NOUS.

Je vous invite à lire le message suivant et à vous rendre sur le site, considérant que nous devons défendre tous ensemble le plan de Dieu, sans haine, sans passion, mais avec clarté, foi et prière. Les Coréens du Sud ont disposé avant la venue du Christianisme d'une vision pleine d'intégrité à propos de la femme enceinte et de l'enfant qu'elle porte grâce à Confucius et Lao Tseu. En Corée du Sud, lorsqu'un enfant naît, et qu'on déclare sa naissance, le registre de naissance indique son existence 9 mois avant l'accouchement. Ainsi, des non chrétiens, travaillés par l'Esprit divin, on reconnu la grandeur de la procréation. Quelle joie de défendre tous ensemble, le merveilleux cadeau de la vie. Jean Bailleux.

Objet:

La protection juridique de la dignité, du droit à la vie et à l'intégrité de tout être humain depuis la conception dans les domaines de compétence de l'UE où cette protection s'avère d'une importance particulière.

Principaux objectifs:

La dignité et l'intégrité de l'embryon humain doivent être respectées. Ceci a été établi par l'arrêt Brüstle contre Greenpeace de la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne) qui définit l'embryon humain comme le commencement du processus de développement d'un être humain. Afin d'être cohérente dans l'exercice de ses compétences, l'UE devrait interdire et mettre fin au financement des activités qui impliquent la destruction d'embryons humains, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'aide au développement et de la santé publique.

Pour que cette pétition soit recevable, elle doit réunir 1 000 000 de signatures dans 7 pays, dont 55 000 en France. Signez en ligne sur Acpervie-sos-maternite.org https://ec.europa.eu/citizens-initiative/ECI-2012-000005/public/index.do?initiativeLang=fr ou sur la page facebook «Protestants pro-Vie».

Actualités

Boites à bébés : mieux que rien

Choisissez entre trouver des enfants dans les poubelles ou les recueillir dans une boîte à bébé où l'on prend soin d'eux, avec la possibilité pour la mère de reprendre possession de son enfant plus tard. La vie d'un enfant mérite mieux qu'une poubelle.

Les boîtes à bébé sont nécessaires, comme la mise en place de toute autre alternative visant à protéger la vie de l'enfant (par exemple, la création de maisons où les mères peuvent rester pendant leur grossesse, et jusqu'à ce que l'enfant ait un an, offrant de multiples soutiens à ces mères qui sont considérés comme étant à risque élevé).

Dans une situation d'extrême détresse, la mère vit un choc d'émotions négatives très fortes: peur, honte, culpabilité, impuissance, sentiment de trahison par rapport à sa famille et à son bébé. La boîte à bébé lui permet d'éviter de commettre l'irréparable, de déposer son enfant et même d'en reprendre possession plus tard, une fois le choc passé, et en plus d'obtenir toute l'aide financière et psychologique dont elle a besoin.

Si elle estime que son bébé a plus de chance de s'en sortir en étant confié à une autre famille, il faut faire confiance à la vie, c'est son choix. La fenêtre à bébé est alors une transition en attendant qu'une nouvelle famille donne à l'enfant l'amour dont il a besoin et qui lui permette de se développer.

La boîte à bébé n'exclue en aucun cas la possibilité de connaître à posteriori l'identité des parents biologiques. La lettre laissée à la maman, dans la boîte, est très claire à ce sujet et l'invite à laisser des informations sur les origines de l'enfant qui sont alors conservées à l'Office des tutelles et qui lui seront remises au plus tard à sa majorité. Choisir la Vie (Suisse), 6 Février 2013.

Pilule du lendemain après viol.

Après la déclaration des évêques allemands, autorisant la pilule du lendemain en cas de viol «pourvu qu'elle ne soit pas abortive», il est bon de rappeler que:

La pilule du lendemain bloque l'ovulation dans la première partie du cycle, est antinidatoire dans les 6 jours après l'ovulation (+ 12 H de survie de l'ovaire avant fécondation), inutile et donc inutilement TOXIQUE après. La difficulté est quand on est au milieu du cycle. On peut affiner, par exemple pour une femme qui connaît bien ses cycles, mais pas être certain. Que l'on pense pouvoir donner ou devoir s'abstenir, tout est dans la main de Dieu. Dr François Volff. (26/02/13)

Pensée unique contre site anti-IVG

La ministre Najat Vallaud-Belkacem exhorte ses troupes à mener une contre-offensive, tandis que le Figaro y voit une menace… Le Monde aussi, mais c'est plus normal.

«La stratégie insidieuse des anti-IVG sur le net» titre Le Figaro ce lundi 25 février… Pourquoi la stratégie du site SOS IVG serait-elle insidieuse ?

La raison en est simple, c'est l'un des rares sites qui propose, aux femmes enceintes, un

centre national d'écoute anonyme et gratuit, accessible par numéro vert (0 800 202 205), et qui offre des conseils, en commettant ainsi un crime de lèse-majesté !

En effet, rendez-vous compte, ils n'encouragent pas explicitement les femmes à avorter !

Pour les tenants de la pensée unique, il s'agit donc d'une terrible menace qu'il faut tenter d'éradiquer au plus vite. Dans l'article du FIGARO, on peut lire ceci :Quand l'échange se prolonge, s'il n'est jamais déconseillé explicitement d'avorter, le message se fait de moins en moins neutre, a constaté Le Figaro en consultant des courriels échangés entre ces sites et des femmes à la recherche d'assistance. «Il faut neuf mois pour faire un enfant, mais aussi neuf mois pour faire une maman». «Ce bébé peut vous apporter un élan de motivation profonde pour construire une belle vie». «Peut-être vous ne devriez en parler à personne. Ce trésor n'appartient qu'à vous.» «Tant de femmes s'engagent dans une IVG sans bien avoir mesuré ce qui allait se passer et souvent le regrettent.»

Faut-il en déduire que la neutralité exigée par la journaliste Judith Duportail, consiste à encourager les femmes à avorter ? Se montre-t-elle tout autant indignée par tous ces organismes qui manquent de neutralité, à commencer par le planning familial, en encourageant avec véhémence à avorter, et en minimisant la gravité et les conséquences d'un tel acte ?

Face à cette évidente menace nationale, Le Figaro nous informe que la ministre du Droit des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a reconnu que ce genre de site est «extrêmement trompeur», bien qu'il ne soit pas «hors-la-loi» (il ne manquerait plus que ça !). Pour éradiquer la menace, la ministre a appelé «les associations à se développer sur Internet, à envahir les réseaux sociaux pour lancer une contre offensive», et elle envisage de créer un site gouvernemental d'informations.

L'article du Figaro a suscité de nombreuses réactions. Parmi elles, beaucoup de commentateurs se montrent indignés. Petit florilège des réactions :

. Tom-Tom18 : «C'est un petit peu écoeurant et révoltant. Je parle de la négation qui est faite du traumatisme de ce que l'on présente généralement comme un acte banal et qui serait, en fin de compte, du même ordre que l'extraction d'une dent de lait. Qui pourrait remettre en cause les témoignages de femmes chez qui un traumatisme s'est révélé (parfois tardivement) à la suite d'une interruption de grossesse qu'elle croyaient sans conséquences parce qu'on leur avait présentée comme telle ? Combien de jeunes femmes se sont retrouvées en train d'avorter – et ont regretté par la suite leur décision inconsidérée – parce que des « des conseillers qu'elles croyaient objectifs » ont exercé une « insidieuse pression » en ce sens ? Oui, il faut avoir rencontré de telles personnes et de tels témoignages pour se rendre compte, factuellement, de l'étendue du désastre…»

. Louise29 : «MERCI INFINIMENT à cette journaliste de m'avoir donné le coup de pouce final pour m'engager comme bénévole pour ces sites qualifiés d'insidieux, afin d'écouter toutes ces femmes en souffrance tentées par la solution trompeuse de l'avortement».

. Pierre LeHollandais : «Ma question, est-ce que cet article révèle véritablement de la neutralité de votre part ? Si ces sites existent, et s'il y a tant d'appels, c'est que ces sites répondent donc à un besoin réel. Si l'IVG est légale, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait

pas tant des problèmes psychologiques et des regrets. (Allons vérifier auprès de psys). Présenter ces sites d'entre-aide, comme les grands loups méchants, me semble totalement injuste, surtout si on connait le reportage « Le cri silencieux ». Mais faut-il encore avoir le courage de le regarder !»

. 2237103 : «Qu'est qui vous dérange dans ces associations, c'est qu'elle proposent autre chose que le message que veut bien marteler à longueur de journée les médias (dont vous faites partie) et le gouvernement. Ne sommes nous pas dans un pays dit de liberté d'expression ? dit également d'égalité ? pourquoi ne pas proposer aux jeunes femmes en situation de détresse une autre alternative ? Elles ont le droit d'être au courant qu'il existe d'autres moyens que l'avortement. Après elles feront un vrai choix. Et que des femmes n'aient pas recours à l'avortement suite à l'écoute que ces sites peuvent apporter, qu'est ce que ça peut vous faire ?!! non mais on rêve !» Communiqué par Paul Ohlott, 25/20/13.

En fait, ces journaux emboîtent le pas à la très politiquement correcte AFP. Ainsi le site médical (!) egora.fr dans son article du 26 février 2013 a affirmé que le site www.ivg.net faisait de la "désinformation".

Dans un droit de réponse (publié par egora), le site www.ivg.net tient à préciser que :

1. Les informations figurant sur son site internet concernant les risques que l'IVG fait courir pour la santé de la femme, sont étayées par de nombreuses études médicales réalisées dans plusieurs pays occidentaux ayant légalisé l'avortement.

2. Ces informations sont contrôlées avec rigueur par des praticiens et font systématiquement référence à des études médicales publiées dans des revues médicales de qualité, dont l'indépendance et la notoriété ne peuvent être sérieusement mises en doute.

3. L'écoute se fait dans un cadre parfaitement légal, dans l'esprit et le respect des lois organisant l'IVG en France (Cf. la loi Veil)

4. Par les appels que nous recevons, nous sommes témoins quotidiennement de nombreuses illégalités : Les femmes avortent sous pressions, menaces ou harcèlement de l'entourage. Le corps médical n'en tient pas compte et fait semblant de ne pas voir. Les femmes ont des difficultés à obtenir un entretien psychologique pré-ivg. Certains praticiens ne respectent pas le délai légal de 7 jours de réflexion. Les IVG médicamenteuses sont faites au-delà du délai maximum de 5 semaines prescrit par les Autorités de santé. Des assistantes sociales ou associations encouragent en toute impunité à faire des ivg tardives (donc illégales) à l'étranger.

5. L'IVG reste une souffrance pour la femme et n'est pas l'acte anodin que semble faire croire votre journaliste. Mme Simone Veil à la tribune de l'Assemblée nationale en 1973 n'a-t-elle pas souhaité que sa loi soit "dissuasive" ? N'a-t-elle pas dit : Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à 'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame… C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler, et, autant que possible, en dissuader la femme.

Réaction des internautes (corps de santé) :

L'irresponsabilité des pères

Par aclmo, le 7 mars, 2013 - 03:09.

L'irresponsabilite des pères (y compris des pères mariés) et les pressions psychologiques sur les femmes sont UNE REALITE fréquente que souvent la médecine ne veut pas voir. Dans certains articles, il est même fortement déconseillé de demander à la femme ce qu'elle veut réellement, sous pretexte que cela risque de lui faire renoncer a son IVG et que ce n'est pas '' éthique" (comprendre ''politiquement correct") !! Dans mon expérience, cette simple question, ''que voulez-vous vraiment ?", a en effet plusieurs fois fait renoncer à l'IVG et, contre toute attente, ramène la paix dans le couple car, une fois l'enfant né, le père s'est déclare ravi ! (en particulier celui qui a déclaré un lymphome pendant la grossesse de sa femme et pour qui cet enfant non désiré est devenu une raison de lutter pour la guérison...)

IVG, euthanasie... comment se débarrasser des problèmes au lieu d'essayer de les résoudre et d'aider les gens.... c'est tellement moins fatigant, et ça revient moins cher... (N.B. je précise que je ne mets les pieds ni à la messe, ni à la synagogue, ni au temple, ni à la mosquée, pour ceux qui auraient vite fait de me traiter d'intégriste)

Un bon site

Par PALIARD, le 7 mars, 2013 - 01:00.

Rien n'empêche ceux qui trouvent que l'IVG est une bonne chose et qu'elle ne pose aucun probleme de faire des sites qui en fassent la promotion et disent ces choses.

Plutôt sympa ivg.net. Plein d'infos pour répondre à une patiente qui arrive en pleurs parce qu'elle souhaite se faire avorter faute d'autre issue! Lequel d'entre nous peut dire qu'il ne s'est jamais trouvé démuni face à une patiente qui attend la solution qui va lui permettre de garder son bébé. On n'a pas à décider à la place des patients, ni dans un sens.....ni dans l'autre. Si nous donnions en toute impartialité à nos patientes les infos auxquelles elles ont droit, peut être qu'il n'y aurait pas besoin de sites comme ivg.net ...

«Désinfo par des anti-ivg»

Par baul694, le 6 mars, 2013 - 17:10.

J'ai moi-même eu des patientes qui ont consulté le site ivg. Net et qui y ont reçu une bonne écoute empathique. Je ne vois pas en quoi ces sites dérangent la tutelle à moins que nous soyions revenus au temps des soviets où seule l'information officielle est tolérée...

Des enfants mineurs régulièrement euthanasiés en Belgique ?

« Il est évident que l'euthanasie est pratiquée chez des mineurs et nous le savons tous », a indiqué mercredi en Commission du Sénat Dominique Biarent, chef de service Soins intensifs et urgences à l'Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola alors qu'ont débuté les discussions sur l'extension de la loi actuelle.

Oui, « il s'agit d'euthanasie active », a confirmé le docteur Biarent, interrogé par plusieurs sénateurs. Cette information a été confirmée par le docteur Joris Verlooy, spécialiste en hématologie et oncologie à l'hôpital universitaire de Gand. Il est « très difficile » de le dire publiquement, il faut être « très prudent », vu l'illégalité de tels actes, a-t-il précisé alors que la présidente de la

Commission, Elke Sleurs (N-VA), également médecin, lui rappelait le caractère public de la réunion.

Les deux médecins ont notamment évoqué des rapports d'enquête scientifique évoquant le phénomène. « Les médecins ont besoin d'un cadre légal », a lancé Dominique Biarent dans un appel aux sénateurs. Les médecins doivent pouvoir agir « sans devoir se demander si leurs collègues devront leur apporter des oranges », a-t-elle précisé.

Certaines propositions de loi font état d'un âge limite, d'autres pas, se référant à la capacité de discernement de l'enfant.

La commission réunie des affaires sociales et de la justice du Sénat a donc commencé ses auditions, en se posant la question, non du principe, mais de l'opportunité de mettre en place une limite d'âge légale. Certains proposent de retenir une définition plus floue : autoriser l'euthanasie sur un mineur dès lors qu'il apparaîtra comme ayant une capacité de jugement suffisante.

La détermination d'un âge limite dans la perspective d'une extension aux mineurs de la loi sur l'euthanasie n'est pas évidente, selon les premiers experts entendus en Commissions de la Justice et des Affaires sociales du Sénat.

Le commissaire flamand aux droits de l'Enfant, Bruno Vanobbergen, a évoqué l'âge de 12 ans alors que d'autres ont invité à se référer à la capacité de discernement de l'enfant. Le délégué francophone aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, a évoqué l'âge de 15 ans, pour une prise de décision autonome des parents.

S'opposant à cette façon de voir les choses, le professeur Chris Van Geet, spécialiste en biologie moléculaire , s'est clairement positionnée contre une extension de la loi. Evoquant un «problème éthique énorme» dont elle s'est demandé s'il pouvait être résolu par la loi, elle a plaidé en faveur d'un meilleur encadrement de la formation médicale. Mme Van Geet a également justifié sa position en évoquant les statistiques officielles néerlandaises, mais également belges, selon lesquelles aucun enregistrement de cas d'euthanasie n'a été réalisé ces dernières années concernant des jeunes jusqu'à 19 ans.(Institut Européen de Bioéthique, 25/02/13)

Tous me croyaient morte, mais ...

Angèle Lieby: «Une larme m'a sauvée»

Le noir complet, un poids sur la poitrine, une respiration rapide qui siffle à ses oreilles. Quand elle revient à elle, Angèle pense d'abord qu'elle est piégée sous des gravats, après un séisme. En fait, ce bruit est celui du respirateur artificiel qui la maintient en vie…

«J'ai eu beau regarder de toutes mes forces, je ne voyais rien. Je me souvenais être venue aux urgences de l'hôpital pour un violent mal de tête.

Mon état s'est aggravé, on m'a plongée dans un coma artificiel... Et je suis maintenant paralysée. Emmurée en moi-même. Je crois hurler, mais rien ne sort. J'ai l'impression de bouger, mais mon corps reste inerte.

«Personne ne sait que je suis consciente.» Intubée, gisant comme morte sur son lit d'hôpital, elle entend et ressent tout ce qui se passe autour d'elle.

Sans pouvoir crier sa souffrance ou faire

signe à ses proches... Douze jours de calvaire, qu'elle retrace dans un livre bouleversant: «Il faut partir du principe que tant qu'une personne n'est pas dans un cercueil, elle peut ressentir les choses. Il faut faire attention aux douleurs qu'on lui impose, aux mots qu'on prononce. Quand on me croyait dans le coma, j'entendais très bien.

Je n'oublierai pas les paroles de cette infirmière, disant à une collègue: "Franchement, ça ne sert à rien de s'embêter, elle va bientôt clamser!"

Pire, je ressentais tout. Quand on nettoyait mes sinus sans anesthésie, la douleur était insupportable. Mais je ne pouvais ni me débattre ni hurler.»

Un jour, un médecin m'a pincé le téton pour montrer comment «s'assurer qu'une personne est vivante ou morte». La souffrance a été atroce. Mais en surface, rien. Le médecin l'a constaté: «Vous avez vu? Aucune réaction.»

Je tenais à raconter cette descente aux enfers, puis le lent retour à une vie normale. Mon livre a une valeur thérapeutique. Mais pas seulement. J'aimerais que mon témoignage évite à d'autres les souffrances que j'ai endurées. Que les soignants regardent les «gisants» d'un oeil différent.

A son chevet, Cathy, sa fille, et Raymond, son mari, sont dévastés.

«Quatre jours seulement après mon arrivée aux urgences, un médecin a dit à mon mari qu'il fallait songer à me débrancher. Il lui a conseillé de préparer mes obsèques. Mon époux est donc allé me choisir un cercueil – "de chêne bois clair, capitonné soie blanche" – avant de se rebeller.»

Terrorisée, Angèle se félicite d'avoir toujours fait savoir qu'elle préférait être incinérée... «Au moins, je ne risquais pas d'être enterrée vivante.» «Et puis, j'ai réalisé que j'avais autorisé le don d'organes, et là, ça a été la panique. J'étais terrifiée à l'idée qu'ils m'arrachent le coeur sans anesthésie.»

Mais après 12 jours d'enfer, soudain, un petit miracle, le jour de son anniversaire de mariage. Cathy, sa fille, se penche vers elle et lui murmure: «Ne t'en fais pas ma petite maman, je prends soin de papa.»

Submergée par l'émotion, une larme roule le long de sa joue. «Puis j'ai pu remuer un doigt. J'étais sauvée!» Les médecins, qui la pensaient condamnée, mettent enfin un nom sur sa maladie: «Le syndrome de Bickerstaff. Une maladie auto-immune, qui attaque le système nerveux et paralyse le corps. Je crois que j'étais le quinzième cas au monde.»

Son mal est réversible mais Angèle doit tout réapprendre: manger, respirer, marcher… «Aujourd'hui encore,j'ai deux séances de kiné et une d'orthophonie par semaine. Mais ce ne sont que des détails. J'ai 59 ans. La ville est belle, je suis toujours là.»

«A présent, je suis emplie d'une énergie nouvelle. Douce et durable. Je ne redoute pas la vieillesse: avec ce qui m'est arrivé, c'est devenu un honneur de vieillir. J'ai déjà connu ma fin, il ne me reste donc que de belles choses à vivre. Les douleurs les plus effroyables vont passer comme un rhume. Mon sourire était paralysé; il est revenu, et il est encore plus rayonnant.

(A commander sur le site : www.choisirlavie.ch)

Notre courrier

Nous sommes heureux de pouvoir soutenir ainsi (don à l'Acpervie) son courageux et persévérant «combat», que nous partageons, dans la foi au Seigneur Jésus-Christ. Que le Seigneur vous fortifie, garde et bénisse... Centre missionnaire évangélique de Bretagne, 29270 Carhaix.

Bonjour Monsieur le Député,

Malheuresement, la réalité est bien autre que cette belle phrase que vous m'envoyiez (article 1 de la loi Veil, adopté en 1974 :»La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi.»)

Le débat actuel (ou le déballage) autour du site http://www.ivg.net/ révèle bien la pensée unique, véritable religion d'État de notre pays ! Ainsi, aider des femmes à ne pas avorter devient une activité à combattre au plus haut niveau de la République par la ministre elle-même !

Je vous invite à vous poser cette question : pourquoi cet acharnement étatique à privilégier l'avortement comme seule solution à la grossesse non désirée ? Pourquoi aller contre ceux qui se proposent de conseiller et de soutenir des femmes enceintes en difficulté, plutot que de les aider dans leur engagement ?

Pourquoi l'État lui même préfère t-il la mort à la vie pour plus de 200.000 jeunes français chaque année ? Combien de millions depuis la loi que vous citez ci-dessus ? Si vous avez des éléments de réponse, pensez à moi car, tout comme Eric Zemmour, à chaque fois que j'entend parler d'avortement, je me dis : POURQUOI ! Certes, on peut comprendre un individu qui fait ce choix, mais un État !!!

Bien cordialement votre.

Henri GIRARD, Burkina Faso

Nos amis diffusent

October Baby (dvd)

Hannah, jeune étudiante, connaît des problèmes de santé.

Elle apprend par ses parents qu'elle a été adoptée et qu'elle est née prématurément suite à un avortement manqué, d'où sa fragilité.

Bouleversée, Hannah cherche du soutien.

Elle va partir à la recherche de son passé et trouver l'espoir. Elle apprend sa naissance tragique, comment elle a été sauvée, combien ses parents l'ont aimée. Elle apprend aussi à tirer un trait et à pardonner. On espère avoir bientôt ce film sur les écrans....on espère.

Film,1h49, sous-titré en français, zone 2

Nous avons visité

L'Eglise Apostolique de Lillebonne (Normandie). Le 5 Février, conférence-débat autour du film «vintage» mais toujours actuel «Le Cii Silencieux». Toutes les questions ont été abordées. L'Eglise ne nous avait pas attendu pour aider les femmes en difficulté et les handicapés, nous l'avons encouragée dans cette voie tout en offrant les services de nos SAFE.

L'expo-vie a été laissée pour quinze jours et nous sommes revenus le 19 pour parler

de la fin de vie plutôt que d'euthanasie. Car nous avons préféré dire ce qu'il faut faire plutôt que de dénoncer cette dérive. Mais dans l'assistance, il y a eu beaucoup d'interventions mentionnant des expériences douloureuses, et nous avons été étonné de constater que des médecins sont encore désarmés devant la douleur, étonnement partagé par un généraliste de l'Assemblée. L'accueil de l'Eglise a été chaleureux et nous avons récolté des signatures pour la pétition contre les avortements forcés en Chine. Merci Seigneur, et encore s'il Te plait.

Calendrier

• 6 Avril 2013 :
Manifestation à Madrid
17h, Porta del Sol

• 12-14 Avril 2013:
Conférences AGLOW: l'identité révélée.

• 14 Septembre 2013
Assemblée générale de l'Acpervie

• 14 Septembre 2013
Marche pour la Vie à Zürich

Contacts ACPERVIE

www.acpervie-sos-maternite.org

http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf

webmaster@acpervie-sos-maternite.org

Par TELEPHONE ou COURRIER

Fondatrice : **† Mme Lucie Olivier**

Président : **Dr François Volff**
ACPERVIE, BP 29, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67

Vice-Présidente : **Mlle Lesley Fickett**

Trésorière : **Mme Jacoba Volff**

Secrétaire : **Mlle M. Ludwig**

Secrétaire adjoint : **Mme Yvette Cuendet, déléguée pour la Savoie**

Secrétaire chargé du site internet: M. Michel Ubeaud, délégué pour la PACA

Membres du C.A. : **MM. les pasteurs J. Pira (délégué pour le Nord-Pas de Calais), S. Baughman, Mme Marie-Noëlle Bernadet (déléguée pour le Sud-Ouest), M. J. Cuendet (délégué pour la Savoie).**

Chargées de SOS-MATERNITE
Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 29	Brest	06 72 13 21 91
SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	05 56 45 24 79
SAFE 64	Bayonne	05 59 38 87 78*
SAFE 88	Vaudeville (Vosges)	03 29 34 49 27
Antenne amie:		
Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06 67 86 06 31

* Ce SAFE assure la délégation de l'Acpervie pour le Sud-Ouest

TALON A RENVOYER A *L'**ACPERVIE - SOS MATERNITE***

BP 29, 95670 MARLY LA VILLE

Mme, Melle, M. . . . . Prénom. . . . . .
Adresse . . . . . .
Profession . . . . . Date naissance . . . . . .
Date : Signature : Courriel :

❑ **Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.**
Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul seigneur et sauveur et j'adhère à l'Association

❑ Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes <25 ans : 5 €
❑ Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 12 €
❑ Abonnement par courriel **seul** 8 €
❑ Cotisation + abonnement à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 20 €
❑ Je m'intéresse à la mise en place d'un **S.A.F.E.** et souhaite entrer en contact.
❑ Je verse en outre un don ponctuel de . . . . . €, régulier de . . . . . €

VEUILLEZ M'ADRESSER : (*prix port compris, sauf mention*)

❑ . . . livre(s) ***Le traumatisme post avortement***, Dr F. Allard et J-R Fropo (15 €)
❑ . . . livre(s) ***Une saison pour guerir*** Pour aider celles qui vivent le traumatisme post avortement, L Freed et P-Y Salazar, 242 p. (10 €)
❑ . . . livret(s) ***Au fait, qui suis-je ?*** Les embryons humains prennent la parole. Dr. Ph. Antonioz (15 €)
❑ . . . livre(s) ***L'avortement m'a fait ma***l de Maureen Long (12 €)
❑ . . . livre(s) ***Une vie en pieces*** de Lee Ezel (13 €)
❑ . . . livre(s) ***Garde-le***, témoignage d'une jeune femme avortée, 121 p., (7,40 €)
❑ . . . livre(s) ***L'avortement*** D. Rivaud & A. Lukasik (8,8 €)
❑ . . . livre(s) ***Ton prodigieux départ dans la vie***, les 9 mois in utero en 34 p. (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. (8,95 €)
❑ . . . brochure(s) ***La vie humaine, la première merveille*** 31p. (2 €)
❑ . . . vidéo(s) ***Le cri silencieux*** Dr Bernard Nathanson (18 €, en DVD 15 €)
❑ . . . vidéo(s) ***La vie humaine, la première merveille*** (libre participation. idem en DVD)
❑ . . . Foetus 10 semaines, plastique rose (2,3 € - qtés : nous consulter)
❑ . . . livre(s) ***La vérité sur l'avortement aujourd'hui*** Sabine Faivre (144 p., 13 €)
❑ . . . ***Aime la vie, défends-la*** - Réponse aux questions/pb des jeunes (5,3 €)
❑ . . . ***Ma chance d'exister***.. . brochure avec photos couleurs (3 €)
❑ . . . **Petits pieds** (insigne - 2 €)
❑ . . . ***Le livre blanc de l'avortement*** - Collectif «30 ans ça suffit» (10 €)
❑ . . . ***Le Syndrome Post Avortement*** - Dr. Volff, Version médicale, papier (1,5 €)
❑ . . . ***Lois Veil-Aubry sur l'avortement*** (2,4 €)

Posters 28 x 43, sous cylindre carton (2 €)

❑ . . . *Oeuf d'aigle* ❑ . . . *Requin (l'endroit le plus dangereux ?)*
❑ . . . *Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)*

Ci-joint mon réglement à l'ordre d'ACPERVIE